

Peru 861.5

Berne, le 26 avril 1971

Réunion du "Club de Paris" des 22 et 23
avril 1971, en prévision d'une éventuelle
demande de consolidation de dettes du Pérou

Ordre du jour: voir annexe I

Pays participants: Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne,
Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse (v. annexe II).

1. Le Procès-verbal multilatéral de consolidation des dettes publiques extérieures du Pérou établi à Bruxelles le 20 novembre 1969 portait sur les échéances des années 1970 et 1971. Les pays créanciers participants s'étaient déclarés d'accord d'examiner avec bienveillance, le moment venu, l'éventualité d'autres mesures d'assistance (consolidation) en corrélation avec les échéances de l'année 1972. Mais à l'époque déjà la délégation péruvienne s'était déclarée mécontente de la procédure et de la solution multilatérales adoptées. Elle avait déclaré avec netteté qu'elle s'efforcera d'obtenir un résultat meilleur lors de la négociation bilatérale des accords de consolidation, négociation qui a eu lieu entre-temps.

Se référant à la déclaration précitée des pays créanciers d'envisager une éventuelle consolidation des échéances de 1972, les autorités péruviennes ont chargé une mission en mars dernier (MM. Reus et Meneses) d'engager des discussions à ce sujet avec les principaux créanciers européens que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie. Se fondant sur le Procès-verbal multilatéral de Bruxelles pour relancer les pourparlers, les autorités péruviennes entendent en revanche s'en distancer pour négocier bilatéralement et obtenir des moyens financiers et des conditions qui vont beaucoup plus loin que ce que prévoit l'arrangement de Bruxelles. C'est ainsi qu'à côté des dettes de 1972 elles souhaitent réaménager également celles de 1973 et 1974. En outre, selon le délégué allemand, la consolidation devrait, de l'avis de la délégation péruvienne, porter sur toutes les dettes commerciales, les intérêts et même les échéances des dettes déjà consolidées et comporter une durée de 6 ans dont 2 de carence.

- 2 -

A cela devraient s'ajouter - sans citer ici les facilités attendues des banques américaines et du Japon - des crédits européens de 60 millions de dollars, dont 12 en provenance de Suisse (v. annexe III).

Le Pérou entend mener cette opération en dehors de tout lien avec les instituts internationaux de financement, tel que le FMI dont il ne désire pas suivre certaines recommandations ¹⁾. La justification péruvienne de ces nouveaux besoins d'aide est vague: accroissement de l'importation, chute de certains prix d'exportation (farine de poisson), fardeau de la dette, impératifs du développement. A en croire le délégué allemand, les dévastations consécutives aux tremblements de terre ont amené le gouvernement du Pérou à étendre son programme de développement et à ^{en}remanier le financement. C'est à l'étude au Pérou. C'est pourquoi les autorités de ce pays ne seraient elles-mêmes, actuellement, pas très au clair sur les voies à suivre quant à l'obtention des financements extérieurs.

Après quelques velléités de réunion des représentants des pays créanciers à Rome, Londres ou Madrid, les autorités françaises ont subitement décidé de réunir le "Club de Paris" pour se concerter sur l'attitude à adopter au cas où le Pérou présenterait effectivement une demande de consolidation (et peut-être aussi un peu pour réanimer le "Club de Paris", contre les tendances récentes à tenir de telles réunions dans d'autres villes, p. ex. Bruxelles). C'est le but de la réunion de Paris d'éviter des actions péruviennes bilatérales, dispersées et excessives et de ramener d'éventuelles négociations de facilités financières dans un cadre multilatéral unique qui engloberait non seulement les pays créanciers mais aussi les organisations de financement internationales.

2. La rapidité de la convocation de cette réunion n'a pas permis à la plupart des délégations présentes d'étudier plus à fond la situation économique du Pérou et spécialement l'état de la balance des

1) raison pour laquelle le Pérou ne demande pas le renouvellement du stand by, qui a été entièrement tiré.

- 3 -

paiements. Justifient-ils réellement une nouvelle consolidation? L'essentiel en a donc été exposé en particulier par la délégation française: Résultat de la balance des paiements de 1970 exceptionnellement favorable, grâce essentiellement à trois facteurs:

a) exportation record (plus d'un milliard de \$, ce qui équivaut à une augmentation de 20 % consécutive à l'accroissement de l'exportation de farine de poisson, à des prix favorables) b) rapatriement d'avoirs péruviens à l'étranger (170 mio \$) c) consolidation de dettes extérieures. Les prévisions pour 1971 seraient un peu moins brillantes selon le FMI: réduction de 50 à 60 millions de dollars des entrées de devises (tassement de l'exportation, moins de rapatriement de capitaux, diminution des entrées de capitaux pour projets). Fin 1970: avoir net en or et devises: 410 millions de dollars = 8 à 9 mois d'importation, ce qui serait très satisfaisant pour un pays en développement. Pour 1972, la balance des paiements devrait avoir les mêmes caractéristiques que pour 1971, le service de la dette extérieure étant cependant lourd. Le PNB s'est accru de 6,5 % en 1970; les prix intérieurs n'ont augmenté que de 5 %. La situation économique du Pérou est bonne ¹⁾, mais le programme de développement accéléré est très ambitieux; faute de moyens intérieurs suffisants, il faut recourir au financement extérieur pour assurer ce développement.

3. On conclut dans ce sens (sans aucun engagement pour qui que ce soit):

- a) - Une consolidation ne paraît pas exigée par l'état de la balance des paiements;
- elle ne serait qu'un substitut inadéquat et indésirable d'aide au développement;

1) ce qui n'empêche pas la majorité des instituts de garantie contre les risques d'exportation d'être prudents et restrictifs.

- 4 -

- elle altérerait davantage le crédit extérieur du Pérou et aurait ainsi des effets défavorables sur l'entrée normale de fonds dans ce pays;
- elle constituerait une très lourde charge d'intérêts (les intérêts de la dernière consolidation ont comporté des taux en partie très élevés, de 9 % par exemple);
- elle risquerait de faire école, en particulier au Chili entre autres "candidats" probables à une consolidation;
- il convient de recourir plutôt à l'aide au développement classique de la BIRD et des pays industrialisés.

Ces conclusions correspondent en grandes lignes à celles du FMI (doc. FM 71/83, page 20).

- a) - Si une demande formelle de consolidation est présentée par le Pérou pour 1972, on ne pourra pas refuser son examen puisque l'engagement en a été pris à Bruxelles en 1969. Mais il faudrait discuter avec les Péruviens, leur démontrer le manque de justification et le caractère inadéquat d'une telle opération et les en dissuader, sans pour autant exclure une aide au développement dans les formes classiques. S'il fallait néanmoins faire une concession et consolider, on devrait rester bien en-deça des critères de Bruxelles pour arriver, plus tard, à les éliminer complètement (consolidation sans nécessité du point de vue de la balance des paiements; fourchette indésirable du taux de consolidation 60/75 %, etc.).

- On convient de se réunir à nouveau à Paris dans le cas d'une demande formelle de consolidation, mais cette fois-ci après avoir étudié les documents des organisations internationales sur le Pérou et surtout en présence des représentants des institutions telles que le FMI et la BIRD (ainsi que la Suisse l'avait suggéré déjà pour la présente réunion).

- L'annexe IV ci-jointe reproduit le résumé des travaux présenté verbalement par le président du Club à l'issue de la réunion.

- 5 -

4. Pour mémoire: quelques autres points ont été abordés ou effleurés; mais il n'y a pas lieu d'y revenir en détail ici:

- Les accords de consolidation bilatéraux sur la base de l'arrangement de Bruxelles de 1969 ont été conclus selon les normes convenues multilatéralement. Tous les pays, y compris la France, ont adopté le taux de 75 %. La consolidation de la RFA a porté sur des montants un peu plus élevés que prévu initialement en raison de la procédure propre à ce pays. Les taux d'intérêts sont très variables d'un pays à l'autre. - Malgré la dispense suisse, deux entreprises suisses ont opéré un réaménagement de dette parallèlement à l'opération de consolidation décidée à Bruxelles pour les pays grands créanciers.

La "Consolidation 1970/1971" n'a pas remodelé de manière vraiment sensible la structure de la dette extérieure péruvienne.

- Demande péruvienne de crédits bancaires: Cette question est peu avancée. En Allemagne, les banques voudraient connaître l'attitude du FMI; elles désirent une garantie du gouvernement, que celui-ci n'a pas mise en perspective. France: les banques ne sont pas "chaudes", sachant qu'elles ne recevront pas de garantie du gouvernement. Suisse: la banque approchée examine la demande péruvienne qui est démesurée. Elle poursuivra cet examen avec les autres banques suisses et les banques des autres pays concernés.
- Les délégations italienne et japonaise, sans instructions, n'ont pas pris activement part aux travaux. Il en est un peu de même de la délégation espagnole.

Annexes

E.H. Lécho
DIVISION DU COMMERCE

- 6 -

Va pour information à:

Division des affaires politiques du DPF
Service économique et financier du DPF
Bureau de la coopération technique du DPF
Bureau de la garantie des risques à l'exportation, Zurich
Ambassade de Suisse, Lima
" " Washington
" " Santiago (voir p. 4)
Délégation suisse près l'OCDE, Paris (M. Hegner)

MM. Directeur Jelles
Ambassadeur Rothenbühler, Ambassadeur Probst
Ministre Bühler
Hf, Gre, Ae, vV.